



Plus de Salaire : ça urge !

Il n'est plus acceptable que d'un côté, ceux qui créent les richesses ne perçoivent quasiment rien de celles-ci et que de l'autre, ceux qui imposent des critères de gestion aux seules fins de profits empochent la quasi-totalité de ces richesses créées.

La valeur ajoutée c'est nous, le salaire n'est pas un coût !

Pour la CGT, parler de répartition des richesses c'est parler de la rémunération de la force de travail. C'est revendiquer de meilleurs salaires ayant une incidence directe sur le niveau des pensions et le financement de la sécurité sociale.

Augmenter les salaires, c'est relancer la consommation et donc trouver des solutions à la crise.

Malgré les annonces alarmistes annonçant un résultat divisé par 2 puis par 3, le 17 décembre 2009, la séance du Conseil d'Administration révélait une prévision de 400 millions d'euros de bénéfice pour le Groupe. Pas mal en temps de crise !

Les bons résultats doivent permettre à La Poste de répondre à l'exigence d'une prime de 400€uros pour tous les postiers.

Les 2,7 milliards qui devraient être injectés pour augmenter le capital de La Poste doivent également servir pour les salaires, l'emploi, le service public postal.

Gagner la déclinaison des mesures Fonction Publique pour les fonctionnaires de niveau correspondant aux catégories B et C, c'est possible. Cela vient d'être gagné à France Télécom. La direction a dû prendre des mesures en ce sens pour ces fonctionnaires qui comme ceux de La Poste sont considérés comme ne relevant pas des catégories Fonction Publique.

Le courrier que la CGT a envoyé en ce sens depuis plusieurs semaines à La Poste est resté lettre morte.

Pour imposer une réponse favorable, emparons nous de la semaine de mobilisation sur les salaires du 18 au 22 janvier avec un temps fort le jeudi 21.

*Salaires décents
+ Emplois stables
X Tous ensemble !
= Sortie de crise*

Des négociations salariales qui ont débouché sur des mesures qui ne peuvent pas répondre aux besoins vitaux

L'augmentation du point se traduit de la manière suivante :

✓ un ACC12 à l'embauche aura +7€ brut par mois au 1^{er} janvier 2010, +7€ au 1^{er} octobre 2010 soit +84€ pour toute l'année 2009 (et +7,05€ au 1^{er} janvier 2011). Si on rajoute la revalorisation de 100€ du complément poste versée en 1 fois le 1^{er} janvier 2010, cela fait 184€ soit 50cts d'€ par jour.

✓ un ACC 21 avec 3 ans d'ancienneté gagne 7,81€ au 1^{er} janvier 2010 et 7,80€ au 1^{er} octobre 2010, soit 93,69€ pour l'année. Avec la hausse du complément, cela fait 193,69€ soit 53 cts d'€ par jour,

✓ pour un ACC22 avec 3 ans d'ancienneté, le même calcul donne 54cts Même pas de quoi s'acheter une baguette de pain !

Alors que de la nourriture aux vêtements en passant par le chauffage, le transport, le loyer, ou les impôts locaux, tout augmente, alors que la Poste annonce près de 400 millions de résultat net (bénéfice) pour 2009, c'est à dire plus de 1400€ par postier, ces derniers devraient continuer à se serrer la ceinture.

Inadmissible, injuste et inefficace ! Car la sortie de crise passe par la relance de la consommation et donc par la hausse des salaires.

Non seulement le point augmente trop faiblement, mais les coefficients n'ont pas évolué depuis 2 ans, ce qui conduit à une dévalorisation de la grille des salaires et à son tassement.

Cela permet aussi à La Poste de bénéficier encore plus des exonérations de cotisations sur bas salaire (classes I, II et III...). Elles se chiffrent à 190 millions à mettre en parallèle avec le coût total des mesures salariales pour 2010 : 50 millions d'€ sans les cotisations...

La CGT demande la poursuite des négociations salariales à La Poste.

La CGT propose de faire de la semaine du 18 au 22 janvier 2010 une semaine de mobilisation sur les salaires avec un temps fort le 21.

Pour se faire emparons-nous de la motion suivante et décidons collectivement de la déposer en masse aux directeurs d'établissement ou directions le 21 janvier 2010.



Les salariés dedemandent que les revendications suivantes soient prises en compte :

- **le versement exceptionnel de 400€ immédiatement** pour chaque personnel du Groupe La Poste
- la revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à
 - 1600€ bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience professionnelle
 - et un minimum d'embauche à 1800€ à La Poste,
- des niveaux d'embauche basés sur le SMIC et valorisant la qualification initiale, soit : Brevet - CAP/BEP = 1,2 fois le SMIC, BAC = 1,4 fois le SMIC, BAC+2=1,6 fois le SMIC ; BAC+3 et 4 = 1,8 fois le SMIC ; BAC+5=2 fois le SMIC ; BAC+7 et 8=2,3 fois le SMIC ;
- la garantie du doublement du salaire en 20 ans, hors inflation et promotion ;
- une revalorisation du complément poste à hauteur de 20% minimum de l'intégralité de la rémunération, le versement du complément poste aux auxiliaires de droit public,
- le 13° mois
- l'extension de la négociation salariale aux auxiliaires de droit public,
- l'extension de la grille salariale aux cadres contractuels et une transparence totale sur le système de rémunération,
- un minimum de salaire pour les cadres de 2 859 € bruts (plafond de la Sécurité Sociale) et la mise en place de mesures spécifiques pour les cadres gagnant moins,
- le droit à une réelle promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable pyramidage des niveaux de fonction
- une refonte des grilles de salaires sur le principe de l'égalité salariale agent fonctionnaire – agent de droit privé : à travail égal=salaire égal,
- le respect de l'accord égalité professionnelle, avec des mesures pour pallier aux inégalités existantes,
- la prime transport pour les transports en commun partout et son extension à l'usage du véhicule personnel,
- la transférabilité des droits et garanties de chaque salarié d'une entreprise à l'autre,
- la réouverture des négociations sur la prime ultramarine ainsi que sur l'évolution de la situation des auxiliaires de droit public dans les DOM.

Pour les salaires.....



Une force à vos côtés

www.cgt.fr

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal :

..... Ville :

Facultatif : ☎ (perso.) ☎

(profes.).....

Grade/ClassificationMétier :

Service/Bureau (nom et adresse) :



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris –
Case 545 –
93515 Montreuil Cedex –
Tél. : 01 48 18 54 00 –
Fax : 01 48 59 25 22 –
C.C.P. Paris 20376 D
<http://www.cgt-fapt.fr> –
e-mail : fede@cgt-fapt.fr